



POUR UN PACTE
DE RESPONSABILITÉ
LOCALE



ASMEP·ETI

SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE TAILLE INTERMÉDIAIRE

LES
ENTREPRISES
DE TAILLE
INTERMÉDIAIRE
(ETI)
UN ACTIF
STRATÉGIQUE
POUR LE
PAYS

CHIFFRES CLÉS

4 600
ENTREPRISES
(3200 NATIONALES)

23%
DE L'EMPLOI SALARIÉ
ET 3 MILLIONS D'EMPLOIS

34%
DES EXPORTATIONS

27%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DES ENTREPRISES FRANÇAISES

61%
DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE

100
LEADERS
EUROPÉENS
OU MONDIAUX



COMPÉTITIVITÉ : L'AFFAIRE DE TOUS !

LES 23 ET 30 MARS PROCHAINS, LES ÉLECTIONS MUNICIPALES PERMETTRONT DE DÉSIGNER LES NOUVELLES ÉQUIPES CHARGÉES DE LA GESTION ET DE LA MODERNISATION DES TERRITOIRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX. MOINS D'UN AN APRÈS, DE NOUVELLES ÉLECTIONS DÉSIGNERONT LES NOUVEAUX EXÉCUTIFS RÉGIONAUX.

Fortement implantées dans les régions et très exposées à l'écosystème local, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont un rôle à jouer dans le débat qui s'annonce, pour faire valoir les enjeux de la compétitivité et défendre l'emploi.

Élus nationaux ou locaux, tous doivent désormais s'engager – chacun à son niveau de responsabilité – pour recréer un cadre fiscal et réglementaire qui permette à nos entreprises de se développer dans un environnement aligné sur nos voisins européens. Devant la gravité de la situation de notre pays, le statu quo n'est plus possible et la réforme des collectivités locales doit accompagner celle de l'Etat.

Fiscalité locale, autorisations et guichets administratifs, infrastructures et équipements, transports, offre de formation, aide au financement... Tous ces sujets intéressent les élus locaux. Tous ces sujets sont cruciaux pour nos entreprises qui sont souvent les moteurs de l'économie des territoires.

Dans cette perspective, nous avons formulé 5 principes pour un Pacte de responsabilité locale. L'objectif : encourager les acteurs publics à des réformes dont l'économie de nos territoires a un besoin désormais vital.

La restauration de la compétitivité de notre pays est l'affaire de tous.
Nous, chefs d'entreprise, sommes prêts à y prendre notre part.



**Philippe
d'ORNANO**
Président
d'ASMEP-ETI,
Président du
Directoire
de SISLEY



**Elizabeth
DUCOTTET**
Présidente
d'ASMEP-ETI,
Président
Directeur Général
de THUASNE



LES ETI, ENTREPRISES MOTEURS DE NOS TERRITOIRES

- **Des acteurs de long terme** : 80% des ETI ont un **actionnariat familial** de 3^e, 4^e, voire 5^e génération avec un objectif clair : construire dans la **durée** des **marques solides** pour partir à la conquête de l'international.
- **L'ossature économique des territoires** : les 2/3 des sièges sociaux des ETI, 75% de l'emploi total et 85% des unités de production se trouvent en **province**.
- **Les derniers bastions de l'emploi industriel** : un **demi-million d'emplois industriels** dans nos régions. Des entreprises qui irriguent un tissu de sous-traitants et de fournisseurs, de logisticiens : **chaque emploi dans une ETI génère 3,5 emplois indirects en moyenne**. 42% des ETI sont industrielles, contribuant à réaliser 32,7% du CA de l'industrie française.
- **Des « entreprises de proximité »** : les ETI contribuent au **dynamisme de la vie régionale et du tissu social**. Elles jouent souvent un rôle essentiel dans le développement d'un écosystème favorable à l'activité et à l'emploi local, qu'il s'agisse de R&D, d'apprentissage ou de formation.
- **Des « airbags » anticrise** : de 2009 à 2013, les ETI ont créé **80 000 emplois nets**, là où les grands groupes ont subi un solde négatif de -60 000. 70% des ETI ont augmenté leurs effectifs au cours des 5 dernières années.
- **L'investissement et l'innovation au cœur de nos régions** : les investissements des ETI représentent 38% de l'investissement total en France en 2010. Les ETI ont le **taux d'investissement le plus élevé** : 24,2% contre 20,6% pour les Grandes Entreprises et 16,4% pour les PME.
- **Des entreprises soucieuses de leurs salariés** qui investissent fortement dans la **formation professionnelle** et favorisent la **promotion interne** ainsi que les circuits hiérarchiques courts. Les ETI **valorisent** en outre les **carrières longues** et la transmission d'expérience et de savoir-faire entre les générations.
- **Des entreprises plébiscitées par leurs salariés** qui, dans leur ensemble, adhèrent aux valeurs et à la culture de l'entreprise. Avec 76% d'adhésion, **l'ETI est la catégorie la plus appréciée** de ses propres salariés.

82 Mds€
D'INVESTISSEMENTS
ENTRE 2009 ET 2013

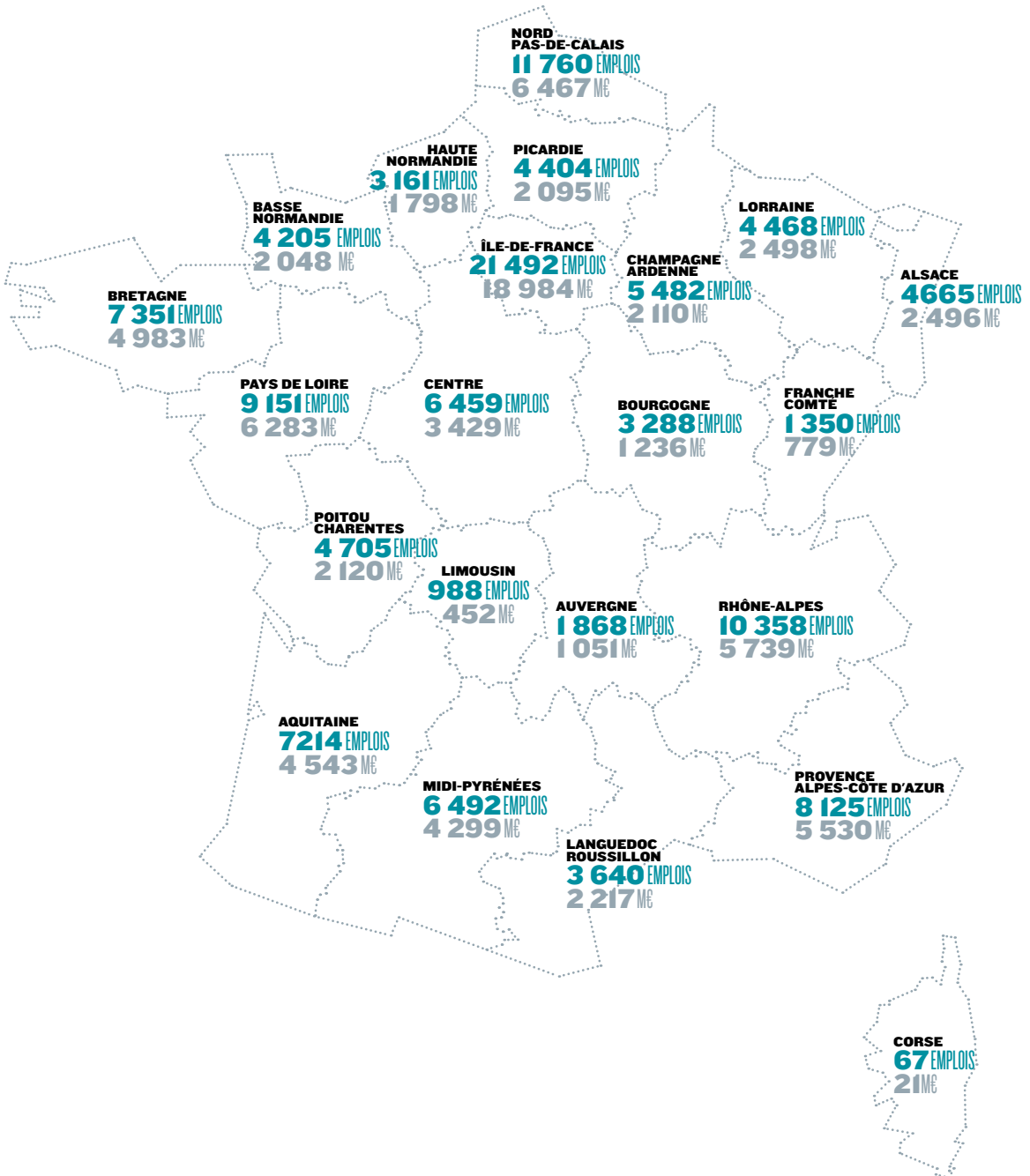
80 000
EMPLOIS NETS CRÉÉS
ENTRE 2009 ET 2013

16 000
SOIT 50% DES CADRES
RECRUTÉS EN 2012

520 000
EMPLOIS
INDUSTRIELS
DANS LES TERRITOIRES



DES ENTREPRISES QUI ONT RECRUTÉ ET INVESTI MASSIVEMENT DANS NOS RÉGIONS PENDANT LA CRISE (2009-2013)



Source : Observatoire de l'emploi et de l'investissement de Trendero pour ASMEP-ETI



COMPÉTITIVITÉ : LE DÉCROCHAGE FRANÇAIS

LA FRANCE, CHAMPIONNE DE LA FISCALITÉ SUR LES ENTREPRISES :

L'IMPÔT
SUR LES SOCIÉTÉS (38,1%)
EST SUPÉRIEUR DE
16 POINTS
À LA MOYENNE
EUROPÉENNE (22,3%)

.....

LE TAUX
DE PRÉLÈVEMENTS SUR
LES ENTREPRISES
64,7%
CONTRE
40,1%
EN MOYENNE
EUROPÉENNE

○ Les impôts sur la production, les plus nocifs pour l'investissement et l'emploi, sont deux fois plus élevés en France qu'en moyenne européenne : 3% du PIB, contre 1,5% en Europe. La France compte près de 200 taxes **représentant 2/3 du montant de l'IS** dont 179 taxes à faible rendement là où l'Allemagne n'en compte que 3.

○ Les entreprises françaises s'acquittent de **116 Mds€ de cotisations sociales de plus** que dans la moyenne européenne. Les cotisations patronales, avec un taux de 41%, **sont deux fois plus importantes** que dans le reste de l'Europe (22%).

○ **Cette fiscalité la plus élevée d'Europe continue d'augmenter, fragilisant gravement les entreprises au détriment de l'investissement et de l'emploi :** en 10 ans, la pression fiscale sur les ETI s'est **accrue de 35%** en moyenne, augmentant beaucoup plus rapidement que la valeur ajoutée des entreprises. Cette hausse s'est même accélérée depuis la crise de 2008 ! **Résultat, les marges sont à un plus bas historique - 27,7% en 2013** - ne permettant plus aux entreprises de se développer ni d'embaucher.

○ **Le rêve d'une France sans usine vire au cauchemar :** la France est aujourd'hui en dernière position des pays industrialisés. **Alors qu'elle était encore de 18 % en 2000, la part de l'industrie dans son économie ne représente plus que 12,5 %**, contre 25 % en Allemagne, 16 % en Espagne et 14 % en Grèce. 1 million d'emplois industriels ont été supprimés depuis 2000. Pénalisée par des marges faibles, notre industrie n'a plus les moyens d'innover, d'investir pour monter en gamme. **Notre appareil productif prend du retard par rapport à celui de nos concurrents européens, grevant la compétitivité du site France.**

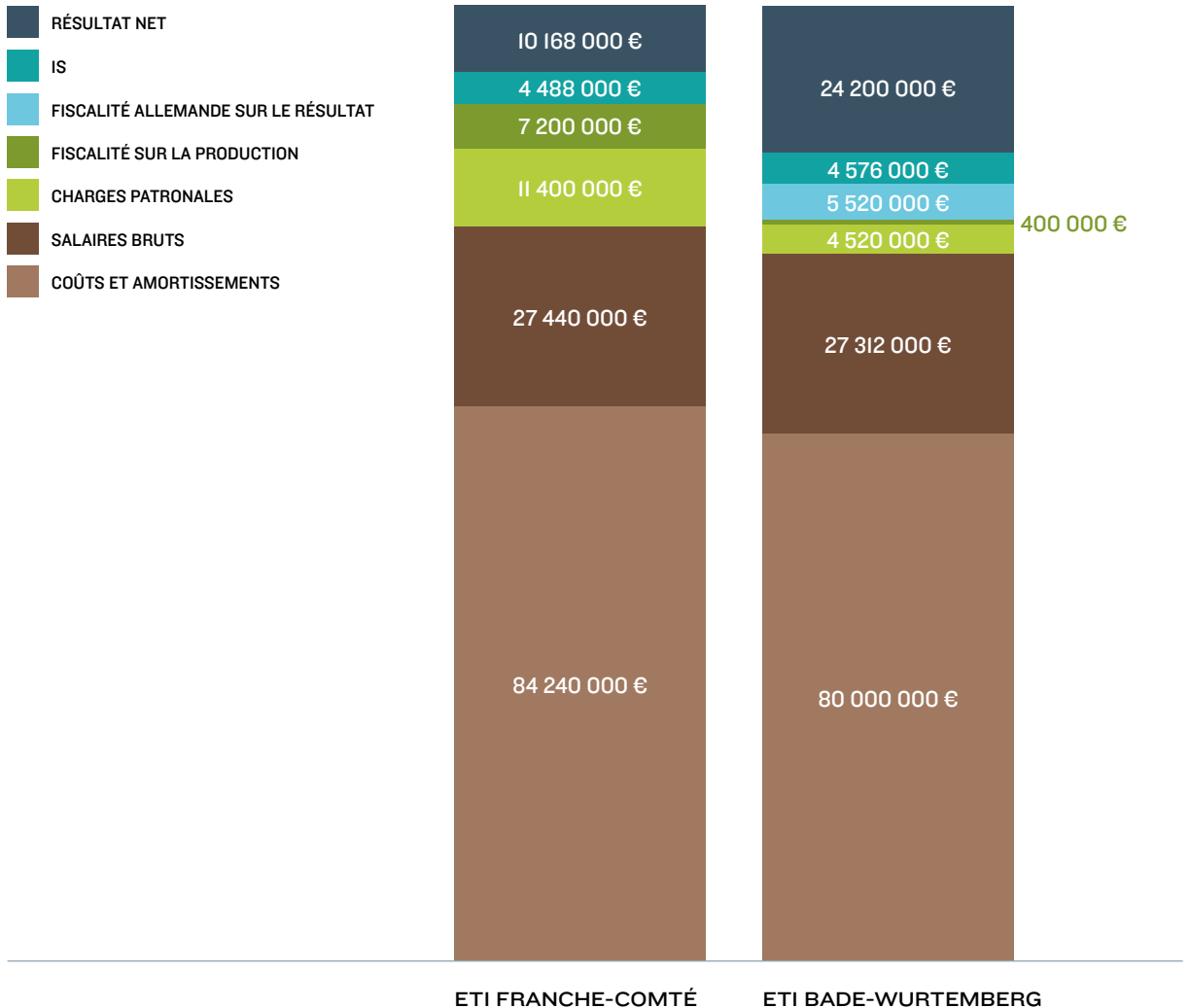
○ **Ce décrochage a des conséquences en cascade sur tout l'écosystème local et sur les bassins d'emploi de nos régions.** Une ETI qui licencie, ce sont des consommateurs, des contribuables, des cotisants en moins. Une ETI qui ferme ses portes ou se vend à un concurrent étranger, c'est de la richesse en moins pour un territoire (entrées fiscales locales, investissement, mécénat, attractivité du territoire) et c'est aussi tout un réseau de TPE / PME sous-traitantes ou fournisseurs qui est fragilisé. **Le résultat : une perte de substance massive pour l'économie française.**



FRANCE-ALLEMAGNE : LE GRAND ÉCART

A MASSE SALARIALE, PRODUCTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES ÉQUIVALENTS (130 M€), UNE ETI FRANÇAISE FAIT 2,4 FOIS MOINS DE BÉNÉFICES QUE LA MÊME ENTREPRISE IMPLANTÉE EN ALLEMAGNE.

RÉSULTAT NET 2,4 FOIS SUPÉRIEUR EN ALLEMAGNE



FOCUS

MILLEFEUILLE TERRITORIAL = MILLEFEUILLE FISCAL

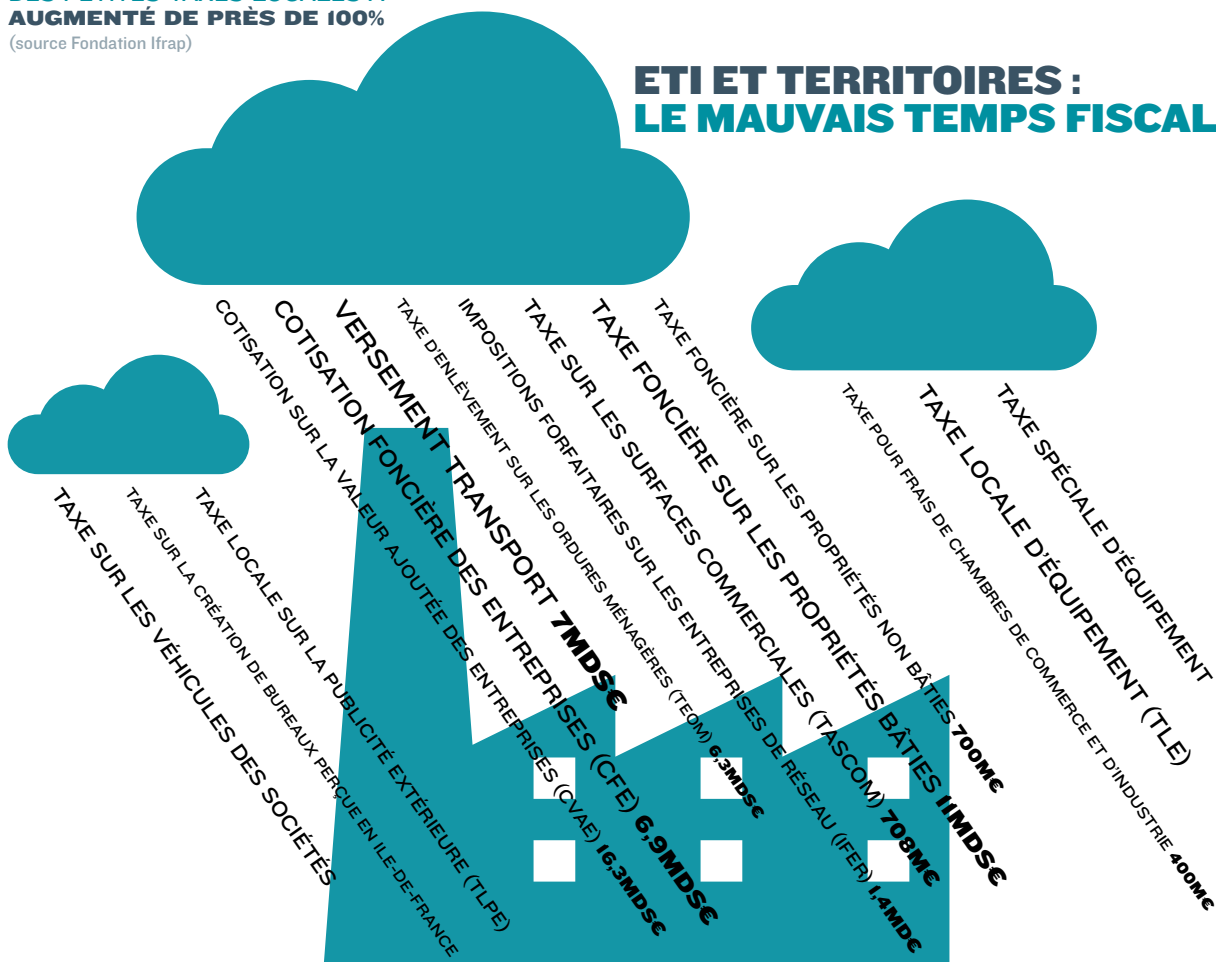
EN 2013
LA FISCALITÉ LOCALE
SUR LES ENTREPRISES
A AUGMENTÉ DE
6,3%

DE 2006 À 2011, LE MONTANT
DES PETITES TAXES LOCALES A
AUGMENTÉ DE PRÈS DE 100%

(source Fondation Ifrap)

- La fiscalité française sur les entreprises se caractérise par une créativité et un dynamisme sans équivalent dans le reste de l'Europe. Depuis 1998, **7 nouvelles taxes** sont créées tous les ans. Sur l'ensemble des impôts et des taxes dont s'acquitte en moyenne une entreprise chaque année, la moitié relève de la fiscalité locale.
- Ces prélèvements, au bénéfice des différents niveaux de collectivités territoriales, portent sur **toutes les assiettes possibles** et imaginables : chiffre d'affaires, valeur ajoutée, masse salariale, foncier, profits...
- S'ajoutent d'innombrables modulations, seuils, plafonds et exemptions qui rendent la fiscalité locale **illisible et anti-compétitive**.

ETI ET TERRITOIRES : LE MAUVAIS TEMPS FISCAL



5 PRINCIPES POUR UN PACTE DE RESPONSABILITÉ LOCALE

Dans la perspective du projet de loi de décentralisation porté par le Premier ministre, ASMEP-ETI pose 5 principes pour décliner au niveau local le Pacte de responsabilité annoncé par le Président de la République.

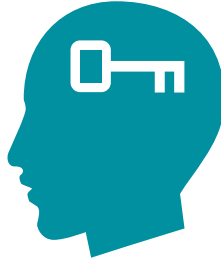
De ces principes découleront des propositions concrètes, discutées sur le terrain lors des « Rencontres de l'entreprise de long terme », organisées par notre syndicat dans les différentes régions françaises.

Ces principes seront le fil rouge de la contribution des ETI au débat local qui s'ouvre avec les élections municipales du printemps et se refermera, en 2015, avec la désignation des nouveaux exécutifs régionaux et départementaux. Ce débat est crucial, tant il est urgent que l'ensemble des acteurs publics œuvrent pour recréer en France un écosystème favorable à l'investissement, à la croissance et à l'emploi.



PREMIER PRINCIPLE : **URGENCE**

- L'emploi et la croissance ne peuvent attendre une énième réforme de nos structures territoriales.
- A rebours des engagements nationaux, la fiscalité comme la réglementation locales poursuivent leur inexorable inflation. Rien qu'en 2013, l'ensemble des taxes locales pesant sur les entreprises a augmenté de 6,3%, quand le PIB n'a progressé que de 0,3%.
- **Il y a donc urgence à mettre en place un moratoire sur la fiscalité locale.**



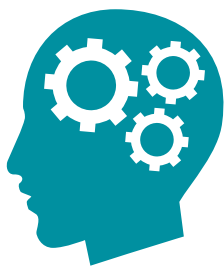
DEUXIÈME PRINCIPLE : **SIMPLICITÉ**

- Au-delà de ce moratoire, nos entreprises ont besoin que soit engagée la **simplification de la fiscalité locale** à laquelle elles sont assujetties. ASMEP-ETI plaide pour le remplacement de toutes les taxes locales par **une contribution territoriale unique (CTU)** assise sur des bases objectives : le résultat (capacité contributive de l'entreprise) et le foncier. Charge au service percepteur d'en répartir le bénéfice entre les différentes collectivités concernées.



TROISIÈME PRINCIPLE : **COHÉRENCE**

- Le Président de la République a posé un principe clair lors de l'annonce du Pacte : il ne revient pas à l'entreprise de financer seule les prestations qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité nationale. Ce principe doit à l'avenir s'appliquer à la fiscalité locale. Transport, équipement, ordures ménagères, énergies renouvelables... autant de politiques locales indispensables dont le financement doit être assuré par tous et pas seulement par les entreprises privées et leurs salariés. Lorsque ces politiques bénéficient directement aux entreprises, il convient de **passer de la culture de l'impôt à celle de la redevance.**



4

QUATRIÈME PRINCIPE : **EFFICACITÉ**

- Les structures locales chargées de représenter les acteurs économiques et de stimuler l'activité doivent aujourd'hui se rapprocher pour gagner en efficacité au service du développement local et de l'emploi.
- Ces rapprochements de chambres consulaires seront sources d'économies d'échelles et de redéploiement de ressources considérables.
- Ramassées et efficaces, avec une indépendance garantie, ces structures doivent être **responsables de l'ensemble des politiques économiques locales**, dans l'esprit de ce que l'ANI prévoit pour la formation professionnelle.

5

CINQUIÈME PRINCIPE : **RESPONSABILITÉ**

- En période d'argent public rare, l'action territoriale doit être concentrée sur l'activité économique et l'emploi. Les collectivités territoriales doivent privilégier les dépenses d'investissement à celles de fonctionnement, et évaluer systématiquement l'impact de leurs engagements budgétaires sur la compétitivité et l'emploi.
- ASMEP-ETI propose que **le vote des budgets annuels des collectivités soit précédé d'un « examen de compétitivité »**. Par ailleurs, nous plaçons pour l'adoption **d'indicateurs évaluant l'impact en termes d'emploi de tout nouvel investissement**.



NOS COMBATS :

**FAIRE CONNAITRE LES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE
ET PORTER L'AMBITION D'UN MITTELSTAND FRANÇAIS**

**PLAIDER POUR UN ÉCOSYSTÈME COMPÉTITIF, ALIGNÉ SUR L'ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE ET FISCAL EUROPÉEN**

**PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT DE LONG TERME, FORCE DES ETI QUI ALLIENT
DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET VALEURS HUMAINES.**



ASMEP·ETI

SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE TAILLE INTERMÉDIAIRE